

Direction générale adjointe chargée de la jeunesse, l'éducation, le sport et la vie associative Direction de la jeunesse, de l'éducation et de la citoyenneté

## Arrêté

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux relevant du a) et du g) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

# Le PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL de la Gironde

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU l'arrêté du Président du conseil départemental de la Gironde en date du 27 septembre 2022 portant programmation des évaluations de la qualité des Résidences autonomie relevant du a) et du g) de l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L.312-8 et D.312-204 du même code,

### Article 1er

L'arrêté du 13 octobre 2022 portant programmation des évaluations des services de prévention spécialisée pour les années 2023 à 2027 est abrogé au 1er janvier 2024.

## Article 2

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément aux a) et g) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

## Article 3

La programmation prévue à l'article 2 porte sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes

Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changement intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du conseil départemental de la Gironde





Direction générale adjointe chargée de la jeunesse, l'éducation, le sport et la vie associative Direction de la jeunesse, de l'éducation et de la citoyenneté

#### Article 5

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

## Article 6

Le Directeur Général des Services Départementaux de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 191111023

Pour le Président du Conseil Départemental de la Gironde et par délégation,
La Directrice de la Jeunesse, de l'Education et de la Citoyenneté

Pour le Président du Conseil départements et par délégation,

La Directrice de la Jeunesse de l'Education et de la Citoyenneté
Sandrine CERVELLE

Sandrine CERVELLE



Pour le Président du Conseil départament et par délégation, et par délégation, - La Directrice de la Jeunesse, de l'Éducalion et de la Citoyenneté

Sandrine CERVELLE

Annexe

Relative à la programmation du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le président du conseil départemental

ESMS ou ESSMS concernés sociale structure) Nº Finess géographique		330783499		330783473	330783598	330783564
ESMS on E	Raison sociale (nom de la structure)	Club de prévention UBAPS		Service prévention spécialisée Bègles APSB	Action Jeunesse Pessac	Club Equipe de Prévention AJHAG
Organisme gestionnaire	Nº Finess juridique	330001181		330001165	330001256	330001231
Organism	Raison sociale	eaux Nord Prévention	Association prévention		Association Action Jeunesse Pessac	Association Jeunesse Hauts de Garonne
Echéance	trimestrielle de transmission du rapport	3 <sup>eme</sup> trimestre Association (juin à septembre) Spécialisée		1ème trimaetra	(Septembre à décembre)	
Année de transmission du rapport						



	Echéance	Organisn	Organisme gestionnaire	ESMS on ES	ESMS ou ESSMS concernés
Annee de transmission du rapport	trimestrielle de transmission du rapport	Raison sociale	Nº Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	3ème trimestre (Juin à septembre)	Association Feu Vert de Gradignan	33 000 122 3	Assoc. IDB Service Prévention Feu Vert	330783549
	4ème trimestre (septembre à décembre 2026)	4ème trimestre Association Laïque du (septembre à PRADO décembre 2026)	330781691	Association Laïque du PRADO Service Passerel	l avenue General Leclerc 33120 Arcachon

ESMS ou ESSMS concernés



Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	Nº Finess géographique
2026	3ème trimestre (juin à septembre)	3ème trimestre Association Prévention (juin à septembre) Spécialisée F. Sévène	330001264	Club de Prévention Spécialisée Frédéric Sévène	330783606
	4ème trimestre (septembre à décembre)	Association Laïque du PRADO	330781691	Service Prado Prévention Spécialisée	72 rue Fernand Soors 33140 Villenave d'Ornon

ESMS ou ESSMS concernés	N° Finess géographique	3 cours Tourny 33500 LIBOURNE
ESMS on	Raison sociale (nom de la structure)	LEPI
estionnaire	N° Finess juridique	1 8 5 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5
Organisme gestionnaire	Raison sociale	I <sup>er</sup> trimestre (janvier à Mars) Equipe Prévention Insertion LEPI
Echéance trimestrielle de transmission du rapport		l <sup>er</sup> trimestre (janvier à Mars)
Année de transmission du rapport		2027

